



DEPARTEMENT DU FINISTERE
BARRAGE DU DRENEC - SIZUN

ACTE D'ENGAGEMENT

(A.E.)

Pouvoir adjudicateur :

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN

***MISE EN PLACE DE BATARDEAUX SUR LES DEUX
ENTONNEMENTS DU BARRAGE PAR INTERVENTION
SUBAQUATIQUE***

Cet acte d'engagement :

- Correspond à la solution de base unique de la consultation.
- Correspond à la solution de base
(une ou des variantes faisant l'objet d'une présentation distincte).
- Correspond à une variante.

Précisez laquelle : _____

En cas de variantes, le candidat devra les présenter dans des documents indépendants mais similaires aux documents demandés pour la présentation de l'offre de base.

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Marché n° :
Montant H.T. en € :
Montant T.T.C. en € :

Cadre réservé à l'Administration

Marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Maîtrise d'ouvrage : **SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN**

Maître d'œuvre externe : **EAU DU PONANT / ARTGEO**

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n° 2016-360
: Le Président du SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN.

Ordonnateur : Le Président du SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN.

Comptable public assignataire des paiements : le Trésorier Principal de LANDERNEAU

Article 1^{er} - CONTRACTANT

Veillez compléter l'intégralité des informations dans la rubrique vous concernant :

Vous êtes une entreprise individuelle

Je soussigné,

Madame, Monsieur

agissant en mon nom personnel,

domicilié à

adresse électronique

(cette adresse a vocation à être utilisée dans le cadre de la procédure, veillez à renseigner une adresse électronique valide).

numéro de téléphone

numéro de télécopie

N° S.I.R.E.T. (14 chiffres)

Vous êtes une société (ou un groupement d'intérêt économique)

Nous soussignés,

Madame, Monsieur

agissant en qualité de

pour le compte de la Société *(Intitulé complet et forme juridique de la Société)*

- Catégorie :
- TPE (< 10 salariés)
 - PME (entre 10 et 249 salariés)
 - ETI-GE (> 250 salariés)
 - SCOP
 - Groupement de producteurs agricoles
 - Artisan
 - Société coopérative d'artisans
 - Entreprise adaptée
 - E.S.A.T.
 - Autre :

ayant son siège social à

adresse de l'établissement*

adresse électronique

(cette adresse a vocation à être utilisée dans le cadre de la procédure, veillez à renseigner une adresse électronique valide).

numéro de téléphone

numéro de télécopie

N° S.I.R.E.T. (14 chiffres)

* Uniquement si elle est différente du siège social.
AE Marché de Travaux – mars 2017

Vous êtes un groupement d'opérateurs économiques

Remplir ici les informations relatives au mandataire, puis compléter l'annexe au présent acte d'engagement identifiant les opérateurs économiques membres du groupement.

Nous soussignés,

Madame, Monsieur

agissant en qualité de

pour le compte de la Société (Intitulé complet et forme juridique de la Société)

- Catégorie :
- TPE (< 10 salariés)
 - PME (entre 10 et 249 salariés)
 - ETI-GE (> 250 salariés)
 - SCOP
 - Groupement de producteurs agricoles
 - Artisan
 - Société coopérative d'artisans
 - Entreprise adaptée
 - E.S.A.T.
 - Autre :

ayant son siège social à

adresse de l'établissement*

adresse électronique

(cette adresse a vocation à être utilisée dans le cadre de la procédure, veuillez à renseigner une adresse électronique valide).

numéro de téléphone

numéro de télécopie

N° S.I.R.E.T. (14 chiffres)

désignée mandataire :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

constitué entre les opérateurs économiques cités en annexe au présent acte d'engagement.

- après avoir pris connaissance des pièces constitutives du présent marché, mentionnées par ordre de priorité décroissante ci-dessous et après les avoir acceptées, à savoir :

a) Pièces particulières :

- Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes :

- en cas de groupement, annexe n° 1 identifiant les opérateurs économiques membres du groupement
- en cas de groupement conjoint, annexe n° 2 relative à la répartition des prestations par cotraitant

* Uniquement si elle est différente du siège social
AE Marché de Travaux – mars 2017

- Décomposition du Prix Global Forfaitaire
- calendrier prévisionnel d'exécution **de l'ensemble de l'opération**
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes :

b) Pièces générales :

Les documents applicables étant ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix, tel que ce mois est défini au 3.3.2 du C.C.A.P. :

- Cahier des Clauses Techniques Générales (C.C.T.G.) et D.T.U. applicables au présent marché ;
- Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de travaux ;

Le prestataire déclare bien connaître les pièces. Celles-ci, bien que non jointes matériellement au marché, sont réputées en faire partie intégrante.

- après avoir fourni l'ensemble des documents requis à l'appui de notre candidature,
- nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à honorer les obligations qui nous incombent.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 2 - PRIX

Le présent marché est conclu en euros (€).

Les modalités de révision des prix sont fixées au C.C.A.P.

Les prestations seront rémunérées par application d'un **prix global forfaitaire** égal à :

Montant hors T.V.A.	€
T.V.A. au taux de %	€
Montant T.V.A. incluse	€

► en lettres T.T.C. :

Prestations supplémentaires éventuelles (options techniques)

Le présent marché est conclu en euros (€).

Les modalités de révision des prix sont fixées au C.C.A.P.

Les prestations seront rémunérées par application d'un **prix global forfaitaire** égal à :

Montant hors T.V.A.	€
T.V.A. au taux de %	€
Montant T.V.A. incluse	€

► en lettres T.T.C. :

Sous-traitance :

La sous-traitance de certaines parties du marché pourra s'effectuer sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 133 à 137 du décret n° 2016-360.

Les conditions d'acceptation des sous-traitants et l'agrément de ses conditions de paiement constituent des obligations prévues par l'article 3 de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 modifiée relative à la sous-traitance.

L'annexe au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par un sous-traitant payé directement, le nom de ce sous-traitant et les conditions de paiement du contrat de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans cette annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant pourra présenter en nantissement.

Cette annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que nous envisageons de sous-traiter conformément à cette annexe est de :

(en lettres)

(en chiffres)

Le montant maximal de la créance que nous pourrions présenter en nantissement est ainsi de :

(en lettres)

(en chiffres)

Article 3 - DÉLAI D'EXECUTION

Les travaux seront exécutés dans le délai maximum de **11 MOIS** à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de les commencer.

Le titulaire devra fournir un planning d'intervention 1 semaine après l'ordre de service de démarrage de son marché, ce planning, après VISA du maître d'œuvre, lui sera notifié et intégré aux pièces contractuelles du présent marché.

Article 4 - PAIEMENTS

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert

Veillez renseigner le cadre correspondant à votre situation

Candidat unique

au nom de :

sous les références ci-après :

- code établissement :
- code guichet :
- n° de compte :
- clé R.I.B. :

à (nom et adresse de la banque) :

Groupement solidaire

Paiement des sommes sur un **compte unique** :

Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

au nom de :

sous les références ci-après :

- code établissement :
- code guichet :
- n° de compte :
- clé R.I.B. :

à (nom et adresse de la banque) :

Groupement conjoint*

Cotraitant 1 (Mandataire)

au nom de :

sous les références ci-après :

- code établissement :
- code guichet :
- n° de compte :
- clé R.I.B. :

à (nom et adresse de la banque) :

Cotraitant 2

au nom de :

sous les références ci-après :

- code établissement :
- code guichet :
- n° de compte :
- clé R.I.B. :

à (nom et adresse de la banque) :

Cotraitant 3

au nom de :

sous les références ci-après :

* Si le groupement comporte plus de 3 cotraitants, les ajouter
AE Marché de Travaux – mars 2017

- code établissement :
- code guichet :
- n° de compte :
- clé R.I.B. :

à (nom et adresse de la banque) :

Cotraitant 4

au nom de :

sous les références ci-après :

- code établissement :
- code guichet :
- n° de compte :
- clé R.I.B. :

à (nom et adresse de la banque) :

Article 5 - AVANCE

Une avance est accordée au titulaire du marché lorsque le montant initial du marché est supérieur à 20 000 € H.T., dans les conditions définies à l'article 5.2 du C.C.A.P.

Le titulaire accepte cette avance OUI NON

(à cocher par le candidat le cas échéant)

Si le montant du marché est supérieur à 200 000 € HT, le versement de l'avance au titulaire est conditionné par la constitution d'une garantie à première demande par le titulaire.

(A défaut d'indication, la Collectivité versera ladite avance si tant est qu'elle s'applique, conformément aux dispositions réglementaires).

Article 6 - RÉSILIATION EN CAS D'INEXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS

L'accord-cadre est résilié en cas d'inexactitude des renseignements fournis par le candidat retenu concernant sa situation sociale, fiscale, judiciaire et pénale.



A _____, le

(Lieu et date à compléter par le candidat)

Signature et cachet du candidat,

Décision de la personne publique, ne complétez pas ce paragraphe, il le sera par la personne publique

Le montant du marché est le suivant :

Montant hors TVA (offre de base) :	<input type="text"/>	€
 PSE retenue(s) :	<input type="text"/>	€
 Variante retenue :	<input type="text"/>	€
Total HT :	<input type="text"/>	€
Total TVA :	<input type="text"/>	€
Montant TTC :	<input type="text"/>	€

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

Visas :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A DAOULAS, le

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur :

Le Président
Francis GROSJEAN

Signature :

Date d'effet du marché :

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché le
(Date de réception de l'avis à compléter par l'administration)

ANNEXE N° 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT OPERATEURS ECONOMIQUES MEMBRES DU GROUPEMENT CANDIDAT

*Cette annexe est à renseigner impérativement par les entrepreneurs candidatant en groupement
pour compléter l'article 1 :*

Cotraitant n° 1

Madame, Monsieur	
Agissant en qualité de	
<input type="checkbox"/> pour mon propre compte ;	
Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	Télécopie
Numéro de SIRET	
<input type="checkbox"/> pour la Société	
agissant en qualité de	
pour le compte de la Société (Intitulé complet et forme juridique de la Société)	
Catégorie :	<input type="checkbox"/> TPE (< 10 salariés)
	<input type="checkbox"/> PME (entre 10 et 249 salariés)
	<input type="checkbox"/> ETI-GE (> 250 salariés)
	<input type="checkbox"/> SCOP
	<input type="checkbox"/> Groupement de producteurs agricoles
	<input type="checkbox"/> Artisan
	<input type="checkbox"/> Société coopérative d'artisans
	<input type="checkbox"/> Entreprise adaptée
	<input type="checkbox"/> E.S.A.T.
	<input type="checkbox"/> Autre :
ayant son siège social à	
adresse de l'établissement*	
adresse électronique	
Numéro de téléphone	Télécopie
Numéro de SIRET	

Cotraitant n° 2

Madame, Monsieur	
Agissant en qualité de	
<input type="checkbox"/> pour mon propre compte ;	
Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	Télécopie
Numéro de SIRET	

* Uniquement si elle est différente du siège social.
AE Marché de Travaux – mars 2017

pour la société
agissant en qualité de
pour le compte de la Société *(Intitulé complet et forme juridique de la Société)*
Catégorie : TPE (< 10 salariés)
 PME (entre 10 et 249 salariés)
 ETI-GE (> 250 salariés)
 SCOP
 Groupement de producteurs agricoles
 Artisan
 Société coopérative d'artisans
 Entreprise adaptée
 E.S.A.T.
 Autre :

ayant son siège social à
adresse de l'établissement*
adresse électronique
Numéro de téléphone Télécopie
Numéro de SIRET

Cotraitant n° 3

Madame, Monsieur
Agissant en qualité de
 pour mon propre compte ;
Nom commercial et dénomination sociale
Adresse
Adresse électronique
Numéro de téléphone Télécopie
Numéro de SIRET

pour la société
agissant en qualité de
pour le compte de la Société *(Intitulé complet et forme juridique de la Société)*
Catégorie : TPE (< 10 salariés)
 PME (entre 10 et 249 salariés)
 ETI-GE (> 250 salariés)
 SCOP
 Groupement de producteurs agricoles
 Artisan
 Société coopérative d'artisans
 Entreprise adaptée
 E.S.A.T.
 Autre :

* Uniquement si elle est différente du siège social.
AE Marché de Travaux – mars 2017

ayant son siège social à
adresse de l'établissement*
adresse électronique
Numéro de téléphone Télécopie
Numéro de SIRET

Cotraitant n° 4

Madame, Monsieur

Agissant en qualité de

pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET

pour la société

agissant en qualité de

pour le compte de la Société (*Intitulé complet et forme juridique de la Société*)

Catégorie :

TPE (< 10 salariés)

PME (entre 10 et 249 salariés)

ETI-GE (> 250 salariés)

SCOP

Groupement de producteurs agricoles

Artisan

Société coopérative d'artisans

Entreprise adaptée

E.S.A.T.

Autre :

ayant son siège social à

adresse de l'établissement*

adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET

* Uniquement si elle est différente du siège social.

* Uniquement si elle est différente du siège social.

**ANNEXE N° 2 A L'ACTE D'ENGAGEMENT
REPARTITION DES PRESTATIONS PAR COTRAITANTS**

Cette annexe est à renseigner impérativement par le candidat en cas de groupement conjoint.

<i>Désignation de l'entreprise</i>	<i>Prestations concernées</i>	<i>Montant H.T.</i>	<i>Taux T.V.A.</i>	<i>Montant T.T.C.</i>
	<i>Totaux</i>			
